

Montréal, le 24 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020
Dossier Régie : R-4096-2019**

Chères consœurs, chers confrères,

Tel qu'annoncé dans la correspondance de la Régie de l'énergie (la Régie) du 19 novembre 2019¹, une audience aura lieu pour le traitement du sujet de la contribution maximale pour le réseau collecteur des centrales photovoltaïques les **12 et 13 février 2020 à compter de 9h00** dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal dans le dossier mentionné en objet.

La Régie débutera l'administration de la preuve par celle du Transporteur. La preuve des intervenants suivra. La contre-preuve du Transporteur, le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

La Régie a pris connaissance de la correspondance du 23 janvier 2020² du Transporteur dans laquelle il précise que les discussions en lien avec le sujet des écarts de réception et de livraison sont toujours en cours entre les parties en cause. Dans ce contexte, la Régie confirme que l'audience du 12 et 13 février 2020 ne portera que sur le sujet de la contribution maximale pour le réseau collecteur des centrales photovoltaïques.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande au Transporteur et aux autres participants de lui transmettre les informations suivantes :

- L'identité des témoins du panel et leur qualification;
- le temps prévu pour leur présentation;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour leur argumentation;

¹ Pièce [A-0025](#).

² Pièce [B-0140](#).

- la liste et la nature des moyens préliminaires, le cas échéant, ainsi que le temps estimé à cette fin; et
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Ces informations devront être transmises à la Régie par le Transporteur **au plus tard le jeudi 30 janvier 2020 à 12 h**, et par les intervenants au plus tard **le lundi 3 février 2020 à 12 h**.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml